

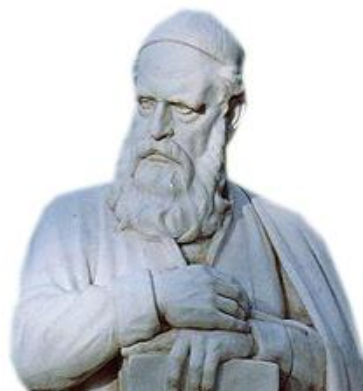
7ème KHAYYAM

EXPOSITION INTERNATIONALE DE PHOTOGRAPHIE 2019

Dernière mise à jour: 31 août 2019

Si, comme Dieu, j'avais en main le Firmament,
Je le démolirais sans doute promptement,
Pour bâtir à sa place enfin un nouveau Monde,
Où pour les braves gens tout viendrait aisément.

(Traduction libre d'un poème de Khayyám)



Omar Khayyám (1048-1131) était un grand penseur : philosophe, mathématicien, astronome et poète. Il a également écrit des traités sur la mécanique, la géographie, la minéralogie, la musique, la climatologie et la théologie. Pour lui rendre hommage, les organisateurs lui ont dédié l'exposition, EXPOSITION KHAYYÂM.

KHAYYAM INTERNATIONAL EXHIBITION OF PHOTOGRAPHY est placée sous le patronage de la **Fédération Internationale de l'Art Photographique (FIAP)**, avec le numéro **2019/553**, et conduite selon les règles et l'approbation de la **Photographic Society of America**, avec le numéro 2019/453.

Les acceptations obtenues lors de ce salon seront prises en compte pour les distinctions FIAP, les classements *PSA Star Rating* dans le Who's Who of Photography mondial de la PSA et les distinctions PSA.

Sommaire :

SECTIONS :

- A. Libre monochrome
- B. Libre couleur (**seulement couleur**)
- C. La ville (**couleur / monochrome**)
- D. Créativité (Réalité modifiée) (**couleur / monochrome**)
- E. Voyage (TRAD) (**couleur / monochrome**)
- F. Les gens (**couleur / monochrome**)

Chaque participant peut présenter un maximum de quatre images dans chacune des six sections.

Conditions et participation : www.khayyam.Photo

Fichiers : maximum 1 400 pixels sur le plus grand côté, maximum 1 MB, **JPEG, RGB**.

Les photographies sélectionnées pour l'exposition seront tirées au format 50 x 70 cm ou plus grand, les participants concernés devront envoyer sur demande et sur le site un fichier en haute définition d'une taille d'au moins 4 000 pixels pour le plus grand côté ou de la plus grande taille permise par leur appareil. Il incombe à l'auteur de contrôler si la photo présentée a une qualité suffisante pour réaliser des tirages d'exposition en 50 x 70 cm. Les photos de moindre qualité peuvent recevoir uniquement des acceptations, pas des récompenses. Les organisateurs de l'exposition se réservent le droit d'annuler l'envoi, les acceptations et les récompenses

d'un auteur si celui-ci refuse, de quelque manière que ce soit, de fournir un fichier de haute qualité permettant la réalisation d'un tirage d'exposition.

CATALOGUE : imprimé en haute qualité FIAP ***** (FIAP 5 étoiles).

CALENDRIER :

Date limite de réception des photos : 14 octobre 2019

Jury : 28 octobre – 4 novembre 2019

Envoi des résultats par courriel : 18 novembre 2019

Exposition et projection : 20-27 janvier 2020

Envoi des catalogues et des prix : 20 janvier 2020

CORRESPONDANCE & QUESTIONS :

Président du Salon:

Ali Samei, MFIAP, EFIAP/s, ESFIAP

KB 40, Dom 53, Prospect Chui

Bishkek, Kirgizstan

E-mail : Photokhayyam@gmail.com

DROITS DE PARTICIPATION

Pour les inscriptions reçues jusqu'au 31 juillet 2019 inclus :

1-6 sections : 26 US \$

Pour les inscriptions reçues le 1^{er} août 2019 ou plus tard :

1-6 sections : 29 US \$

Envoi groupé / club - Taux de remise (% du total des frais) :

5-9 participants : 5 %

10-20 participants : 10 %

21-40 participants : 15%

40+ participants : 20 %

Les frais d'inscription sont obligatoires pour chaque participant.

Les frais d'inscription peuvent être payés avec PayPal via notre site Web.

Lorsque les frais d'inscription ne peuvent être envoyés que par la poste, ils doivent être envoyés en espèces (US \$ seulement). Veuillez contacter le Président de l'exposition pour obtenir une adresse spéciale pour l'envoi des frais d'inscription par la poste. Si vous envoyez de l'argent, veuillez joindre une note mentionnant le nom du participant.

NON-PAIEMENT DES FRAIS

Les envois pour lesquelles aucun frais n'a été reçu ne seront pas jugés.

PRIX

Au total 1650 US \$ de prix en espèces et 130 récompenses !

Prix du meilleur auteur : il recevra l'insigne bleu clair FIAP + la médaille d'or Khayyam.

Le prix du meilleur auteur sera attribué à l'auteur ayant obtenu le plus grand nombre d'acceptations, toutes sections confondues.

Meilleur Auteur du Moyen-Orient : médaille d'or Khayyam.

Meilleur Club : médaille d'or Khayyam.

Prix Créativité : récompense la meilleure photo créative, toutes sections confondues.

Prix Astronomie : une médaille d'or Khayyám et plusieurs mentions honorables seront attribuées à la meilleure photo d'astronomie, toutes sections confondues.

Prix du Président du Salon : trois médailles Khayyám, une d'or, une d'argent et une de bronze seront attribuées, dont deux pour les sujets libres et une comme *Asian Cheetah Award* pour la meilleure photo de lion, tigre, panthère ou guépard, de préférence un « gros chat » en train de rugir.

Prix Drone: récompense les meilleures photos prises par drone, toutes sections confondues.

Prix : dans chaque section il sera attribué :

1 médaille d'or FIAP + 250 US \$

1 médaille d'or PSA

1 médaille d'argent et 1 médaille de bronze Khayyám

3 médailles du Salon, 1 d'or, 1 d'argent et 1 de bronze

2 mentions honorifiques (rubans FIAP)

12 diplômes « Mention Honorable »

JURY :

Leif Alveen, MPSA, EFIAP/p (Sections: All)

Ebrahim BAHRAMI, EFIAP (Sections: All)

Mohammad Reza CHAIFOROOSH (Sections: All)

MohammadReza MOMENI, EFIAP/b (Sections: All)

Amin DEGHAN, EFIAP (Sections: C E F)

Behzad AZIMI (Sections: A B D)

Présentations publiques: une sélection représentative des images admises sera projetée en public au format HDTV en définition 1 400 x 1 050 pixels. De même, une sélection représentative des images admises sera imprimée au format 50 x 70 cm ou plus et sera également exposée. Une exposition publique itinérante passant par divers pays sera organisée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PARTICIPATION

- a) **Le salon** est ouvert à tous les photographes du monde entier, amateurs ou professionnels.
- b) **Sections** : il n'y a aucune restriction quant aux thèmes pour autant qu'ils soient conformes aux règles et définitions des sections spécifiques et à la législation du pays.
LA PRÉSENTATION PAR UN MÊME AUTEUR D'ŒUVRES IDENTIQUES OU SEMBLABLES DANS DIFFÉRENTES SECTIONS N'EST PAS AUTORISÉE.
- c) **Acceptations précédentes** : les œuvres déjà acceptées ou qui présenteraient selon l'avis du jury une trop grande ressemblance avec des photos déjà acceptées lors d'une édition précédente du salon Khayyám ne seront pas jugées.
- d) **Droits d'auteur** : les images originales doivent avoir été prises en utilisant un procédé photographique et tous les participants doivent posséder les droits d'auteur exclusifs sur chaque photo présentée. Les « cliparts » (images graphiques) et le matériel libre de droits d'auteur ne sont pas acceptables. La FIAP et le Focus Photo Club déclinent toute responsabilité quant à l'abus relatif aux droits d'auteur par un quelconque participant.
- e) **Envoi** : les photos et un formulaire de participation dûment complété doivent être fournis sur le site Web de l'exposition.
Les participants utiliseront exclusivement l'alphabet occidental/latin en présentant leurs œuvres.
- f) **Dimensions des images** : toutes les images doivent être présentées au format JPEG, l'espace de couleurs RGB est recommandé. Des images plus petites sont acceptables mais seront projetées plus petites sur l'écran. Veuillez vérifier toutes les dimensions des images avant de les envoyer, les images de dimensions supérieures à celles spécifiées seront rejetées. **Le fond de projection étant noir veuillez NE PAS remplir les espaces vides avec du noir ou ajouter de grandes bordures. Les bordures ne doivent pas dépasser 2 pixels de large.**

- g) Noms des fichiers :** les fichiers doivent être renommés conformément au titre de la photo lors de la participation. En revanche les titres tels qu'ils doivent figurer dans le catalogue sont à indiquer sur le bulletin de participation.
- h) Titres :** chaque image n'aura qu'un titre unique **de 35 caractères au plus**. Une fois qu'une image a été acceptée dans un salon patronné par la FIAP, cette même image, ou une image similaire, ou une reproduction photographique, ou un duplicata :
1. ne peut être réintroduite dans cette exposition dans n'importe quelle section de la même « Star Rating Division » indépendamment du support, du format, ou du titre.
 2. ne peut être introduite sous un autre titre dans toute autre exposition reconnue par la FIAP.
 3. les photographies monochromes et en couleurs non modifiées issues de la même prise de vue seront considérées comme une même photographie et doivent recevoir le même titre.
- Les expressions telles que « sans titre » et « aucun titre » ne sont pas acceptables comme partie ou totalité du titre d'une image, il en est de même pour l'utilisation des noms attribués aux fichiers par l'appareil photo.

An image may be entered in only one section where acceptances of that image in multiple sections would be eligible for the same star path.

- i) Jugement :** les envois sont limités à un maximum de 4 images par section. Les images d'un participant ne seront pas présentées aux juges consécutivement mais réparties dans les 4 tours de jugement de chaque section, dans l'ordre donné par le participant lors de l'envoi. Le jugement est fondé sur l'acceptation ou le rejet. Il sera conduit en utilisant le logiciel **LG HDTV & Judgment® Software** (mis au point spécialement par le **Focus Team Software Group** pour les salons numériques).
- j) Noms :** aucune information sur le participant, le titre de l'image ou le pays ne sera donnée aux juges. Aucun titre ou identifiant de l'auteur ne doit être visible sur la face d'un œuvre soumise dans une exposition reconnue par la FIAP.

CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Par le seul fait de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants :

- que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et dispositions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour ce faire,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de fournir les fichiers originaux pris par l'appareil photo, ou l'incapacité de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP
- qu'en cas de sanctions suite à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

IMPORTANT : En ce qui concerne les images numériques, la FIAP recommande aux auteurs de conserver intactes, sans modification, les métadonnées d'origine des photos. En cas de contestation pour non-conformité aux règlements en vigueur, le fait de ne pas être en mesure d'accéder à ces données pourrait entraîner une sanction.

Chaque auteur dont l'image est soupçonnée de non-conformité aux règlements ou aux définitions de la FIAP peut être prié par l'organisateur ou par la FIAP de fournir le fichier original contenant les données EXIF enregistrées ou encore le fichier RAW, en plus des fichiers des images immédiatement précédente et immédiatement suivante de l'image contestée. Le refus de communiquer ces informations est passible de sanction. Les personnes reconnues coupables de plagiat sont exclues à vie des activités de la FIAP.

Si, à tout moment, des organisateurs de l'exposition ou des juges estiment raisonnablement qu'un participant a présenté des envois dans lesquels une ou plusieurs images pourraient ne pas respecter les présentes conditions de participation, y compris les définitions énoncées, ils se réservent le droit d'annuler l'inscription de ce participant ainsi que toutes ses acceptations ou récompenses liées à l'exposition.

Dans ce cas les frais de participation peuvent être confisqués ou remboursés. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs de l'exposition ou des juges est sans appel.

Afin de s'assurer que les images respectent les conditions de participation et les définitions, les organisateurs de l'exposition peuvent prendre des mesures raisonnables vérifier :

1. que les images sont l'œuvre originale du participant et
2. qu'elles sont conformes aux règles et définitions énoncées dans le présent règlement.

Ces étapes comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'interrogation de tout participant, l'exigence de présenter des fichiers RAW ou d'autres fichiers numériques représentant la prise de vue originale des images envoyées, la confrontation du participant à la preuve qu'une ou plusieurs images présentées ne respectent pas le règlement (également appelé règles de participation) et l'offre au participant d'une possibilité raisonnable de fournir une preuve pour contester l'accusation des organisateurs du salon dans un délai déterminé. Les participations qui ne sont pas justifiées ou qui restent douteuses après que le participant a présenté des preuves peuvent être considérées comme enfreignant les présentes conditions de participation et être refusées. De telles entrées peuvent être transmises à PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique.

La PSA se réserve le droit d'enquêter par tous les moyens sur toute plainte ou suspicion de violation des conditions d'entrée, d'imposer des sanctions si nécessaire, d'annuler l'acceptation de toute image jugée contraire aux règles PSA, d'inclure le nom du participant sur la liste des sanctions fournies aux expositions et de partager ces enquêtes avec la FIAP. Les auteurs acceptent automatiquement ces conditions par le fait de participer au Salon et ils s'engagent à coopérer à toute enquête.

CONTESTATIONS

Il appartient à l'organisateur ou au jury de trancher de façon souveraine tout litige lié à la conformité aux conditions de participation, au paiement des frais de participation ou aux problèmes en relation avec une œuvre (telle que la réception, l'acceptation, la conformité, le résultat ou la récompense). Les violations des conditions de participation et les infractions constatées peuvent être rapportées aux divers organismes d'accréditation et peuvent avoir comme conséquence le rejet de votre demande de participation dans la présente exposition ou d'autres.

CONFORMITÉ

Le concours est ouvert à tous ; cependant un envoi peut être rejeté pour autant que le mécène, ou son agent, estime raisonnablement que celui-ci n'est pas conforme aux règles et conditions d'exposition ou qu'il doit être considérée comme inapproprié.

Notez spécialement : en outre, comme dans d'autres cultures, notre pays n'accepte pas certains sujets, notamment des images de nudité ou de femme montrant les seins, les bras et les jambes nus. De telles images de nudité et de femmes insuffisamment habillées ne seront donc pas acceptées. Les photographies de nus ou les photographies du corps dénudé de la femme (y compris seins, bras et jambes) de même que d'accouplements d'animaux seront exclues de ce concours ; donc toutes les entrées qui appartiendraient à ces catégories seront éliminées d'office par l'organisateur.

NOTIFICATIONS

Les résultats seront communiqués par courriel. Les participants devront s'assurer qu'ils fournissent une adresse de courriel active et que leurs filtres de spam sont configurés pour accepter les courriels provenant de Result@khayyam.photo. Les résultats ne seront **pas** envoyés par courrier postal. Vous pouvez toutefois vous identifier sur le site du concours et envoyer votre résultat à votre adresse de courriel personnelle en utilisant le bouton « Result »

PROTECTION DES DONNÉES

En participant à ce salon, vous consentez expressément à ce que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses de courriel, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs pour la promotion de ce salon. Vous consentez également explicitement à ce que ces informations soient envoyées aux organisations qui ont accordé une reconnaissance officielle, un patronage ou une accréditation à cette exposition. Vous reconnaissez et acceptez que le fait de participer à cette exposition signifie que le statut et les résultats de votre participation peuvent être rendus publics.

CATALOGUES

Tous les participants qui ont payé les frais d'inscription recevront un exemplaire gratuit du catalogue imprimé. Les catalogues seront envoyés par courrier de surface pour les adresses à l'étranger.

REPRODUCTIONS

En présentant une envoi à ce salon le participant autorise l'organisateur à reproduire gratuitement tout ou partie de ses œuvres pour la publication dans un catalogue, sur un site Internet et/ou dans d'autres

médias en relation avec ce salon.

DÉFINITIONS

Tous les envois doivent strictement se conformer aux conditions d'acceptation telles qu'elles sont édictées par les organismes internationaux qui ont accordé leur reconnaissance ou leur patronage.

a) Définitions Salon :

Dans les **sections libres**, les participants peuvent présenter des photos sur n'importe quel thème, par exemple: portrait, personnages, nature, faune, paysage, architecture, nature morte, imagerie numérique, photos HDR, etc. Tout l'envoi pour acceptation doit être conforme au classements PID Star ou Galaxy / Diamond Ratings, selon le cas. En outre, parce que **Omar Khayyam** était un célèbre astronome, nous avons inclus le **thème spécial « Astronomie »** dans toutes les sections.

Les images monochromes ne peuvent pas être présentées dans la section libre Couleur. Les acceptations dans les sections Monochrome reconnues par le PID doivent être créditées pour les classements monochromes PID et les listes monochromes Who's Who. Les versions couleur et monochrome d'une même photo, quels que soient leurs titres, ne peuvent pas être présentées simultanément dans différentes sections de ce salon.

Définition « Astronomie » : il s'agit des photos de paysages prises la nuit et dans lesquelles le sujet principal est n'importe quel relatif à l'Astronomie, comme les étoiles, la Lune, etc.

Définition « La Ville » : montrez-nous une ville, ses habitants et sa culture, la vie en ville et des paysages urbains ; par photographie de paysage urbain, nous entendons une photographie de paysage montrant les aspects physiques d'une ville ou d'une zone urbaine.

Définition « Les gens » : montrez-nous des personnages dans toutes les situations, comme la vie quotidienne, la photographie de rue, les traditions, le portrait, les gens au travail, les événements sociaux, les relations humaines, etc. ; le sujet principal de la photo doit être un ou plusieurs êtres humains.

b) Définitions FIAP:

Monochrome:

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome en différentes nuances de gris. Une œuvre noir et blanc virée intégralement en une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir et blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP. En revanche une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur ; une telle œuvre doit être reproduite en couleurs dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Photo traditionnelle

Une « photographie traditionnelle » conserve le contenu de l'image originale avec des ajustements minimaux n'altérant pas la réalité de la scène, qui doit paraître « naturelle ». Il est strictement interdit de réorganiser, de remplacer, d'ajouter ou de supprimer une partie quelconque de l'image d'origine, sauf par recadrage.

c) Définitions PSA

Général :

Les participations doivent provenir de photographies (enregistrements d'images d'objets par sensibilité à la lumière) réalisées par le participant sur émulsion photographique ou acquises par voie numérique. En soumettant une inscription, le participant certifie que le travail est le sien (les pseudonymes ne sont pas permis). Le participant autorise les organisateurs à reproduire gratuitement, en tout ou en partie, le matériel soumis pour publication et/ou affichage dans les médias liés au salon. Il peut s'agir d'un affichage à faible résolution sur un site Web.

Note : Les participants qui indiquent que leurs images ne peuvent être reproduites ou utilisées « ne seront pas admissibles à des prix » ou à l'inclusion dans les documents audiovisuels de l'exposition « et pourraient être disqualifiés » par les organisateurs de l'exposition. L'organisation n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation abusive des droits d'auteur. Les images peuvent être modifiées, électroniquement ou autrement, par

l'auteur, sous réserve des restrictions de la division Nature, Voyage photo et Photojournalisme. Tous les travaux finaux doivent être sur pellicule photographique, ou sur fichier électronique, ou sur matériel photographique ou imprimé électronique, à l'exception du montage.

Monochrome :

Une image n'est considérée comme monochrome que si elle donne l'impression de ne pas avoir de couleur (c'est-à-dire qu'elle ne contient que des nuances de gris qui peuvent inclure du noir pur et du blanc pur) OU si elle donne l'impression d'être une image en niveaux de gris qui a été nuancée d'une couleur sur toute son image. (Par exemple par sépia, rouge, or, etc.)

Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée, ou donnant l'impression d'avoir été modifiée par un traitement partiel, des tons multiples ou l'inclusion d'une coloration locale ne répond pas à la définition de monochrome et doit être classée comme une œuvre en couleurs. Les images monochromes peuvent être entrées pour Voyage photo, mais seule la première phrase de la définition Mono s'applique. Les images ton sur ton ne sont pas permises pour ces divisions.

Photographie de voyage :

Une image de voyage photo exprime les caractéristiques ou la culture d'une région telle qu'on la trouve dans son état naturel. Il n'y a pas de limites géographiques. Les images d'événements ou d'activités organisés spécifiquement pour la photographie, ou de sujets dirigés ou engagés pour la photographie, ne sont pas appropriées. Les gros plans de personnes ou d'objets doivent inclure des caractéristiques qui fournissent des informations sur l'environnement.

Les techniques qui ajoutent, déplacent, remplacent ou suppriment tout élément de l'image originale, sauf par recadrage, ne sont pas autorisées. Les seuls réglages possibles sont l'élimination de la poussière ou du bruit numérique, la restauration de l'apparence de la scène originale et la conversion complète en niveaux de gris monochrome. D'autres dérivations, y compris l'infrarouge, ne sont pas permises. Tous les réglages autorisés doivent paraître naturels.


DÉCLARATION D'ACCORD

PAR SA PARTICIPATION LE CONCURRENT RECONNAÎT ACCEPTER LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

REMARQUE : lorsqu'un participant remplit le formulaire de participation, il peut voir une case lui permettant de est pas cochée, son 'confirmer qu'il a lu et accepté les présentes conditions de participation. Si cette case n inscription ne sera pas prise en compte

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2019/553



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.
Acceptances obtained in this salon are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general
70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa
PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>